

Nevers, le 11 décembre 2025

**Division des élèves (DIVEL)**

Affaire suivie par :

Cédric Tourette

Tél : 03 86 21 70 44

Mél : [divel58.resp@ac-dijon.fr](mailto:divel58.resp@ac-dijon.fr)

19 Place Saint-Exupéry

CS 70074

58028 Nevers cedex

L'inspectrice d'académie,  
directrice académique des services  
de l'Éducation nationale de la Nièvre

à

Mesdames les directrices et Messieurs les  
directeurs d'école

S/C Mesdames les inspectrices et Messieurs les  
inspecteurs de l'Éducation nationale de  
circonscription

Mesdames les cheffes et Messieurs les chefs  
d'établissement

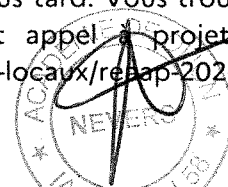
**Objet Lancement appel à projets « Parentalité » 2026**

La Caisse d'Allocations Familiales de la Nièvre lance l'appel à projets « Parentalité » 2026 pour la prise en charge financière d'actions de soutien à la parentalité. Les actions de soutien et d'accompagnement à la parentalité sont des actions mises en œuvre avec et pour les parents sur un territoire.

Au titre de l'année 2026, le Comité technique Parentalité portera une attention particulière aux projets visant à accompagner les parents :

- en situation de handicap
- d'adolescents
- sur la thématique de la scolarité (prévention du harcèlement, phobies, décrochage scolaire, laïcité et valeurs de la république)
- sur un volet préventif :
  - usages du numérique (dérives et risques, santé et écrans, citoyenneté numérique, réseaux sociaux, etc.)
  - épuisement parental
  - santé mentale
  - violences intrafamiliales et sexuelles

Les projets de demande de subvention doivent être obligatoirement déposés sur la plateforme numérique Elan (<https://elan.caf.fr/aides>) **pour le 31 janvier 2026 (17h00)** au plus tard. Vous trouverez toutes les informations utiles et documents à télécharger relatifs à cet appel à projets sur <https://www.caf.fr/professionnels/offres-et-services/caf-de-la-nievre/partenaires-locaux/rechap-2024-appels-projets>.



Francette DALLE MESE